



PROJET PEDAGOGIQUE

ACCUEIL DE LOISIRS
6/11 ANS

VILLE de SELONCOURT

2024-2025



Directrice : PEQUIGNOT Gisèle

Equipe d'animation : RAVIER Jérôme , CARDOT Corine,
Stagiaire:

N ° d'Habilitation Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des
Populations : 0250246CL000 (vacances)

SOMMAIRE

1. Situation initiale p 1

2. Les grands axe du projet éducatif de la ville p 2

3. Objectifs généraux et pédagogiques p 3

4. Moyens pédagogiques p 4

5. Les fonctionnement du centre p 5 à 8

6. L'équipe d'animation p 9 à 11

- Le rôle du directeur
- Le rôle des animateurs
- Liens entre l'équipe
- Savoir-faire , savoir et savoir-être

7. Evaluation p 12

8. Journée type p 13 à 14

9. Informations importantes p 15

1. Situation initiale de l'accueil

Ce projet pédagogique est destiné à l'équipe d'animation et aux parents.

Il est basé sur les conceptions et les intentions pédagogiques du directeur (trice) qui est garant(e) du projet. Ce projet pédagogique est donc le texte de référence autour duquel l'équipe se réunit pour s'assurer que chacun œuvre dans le même sens. Il reste ouvert aux propositions mais sa nature contractuelle implique qu'il ne puisse être modifié que si l'équipe approuve cette décision à l'unanimité.

La ville de Seloncourt situé dans le Doubs fait partie de l'agglomération du pays de Montbéliard .

Elle recense un peu plus de 6100 habitants dont 466 enfants scolarisés et repartit dans 4 écoles différentes (magnetti : maternelle, berne : maternelle et élémentaire , Marcel Levin : élémentaire ainsi que Louise-Michel : élémentaire)

La diversification des infrastructures, des associations et des différents lieux de vie permettent aux enfants de multiples choix d'activités.

Les différents infrastructures :

- Salle de sport
- Salle de gym spécialisée
- Salle du tennis de table
- Salle de tennis
- Salle de billard

Les différents commerçants ou associations partenaires :

- Fleuriste
- Boulangerie
- Pizzeria
- Astro 400
- Association de poterie
- Centre de loisirs d'Hérimoncourt

Différentes structures accueillant les enfants :

- Unité de vie
- Centre culturel

Différents sites accessibles à pied :

- Le champ de la cure
- Le ball trap (forêt)
- Parcours de santé
- Parc de la panse

2. Projet éducatif

Les objectifs

Le conseil municipal souhaite être attentif aux besoins des exprimés par les jeunes des différentes tranches d'âges.

Pour le secteur " Petit enfance"

Développer des facultés d'éveil et d'autonomie, accompagnant l'enfant dans la découverte de son corps, du langage et de son environnement.

Développer la socialisation en facilitant l'adaptation à la vie de groupe.

Pour le secteur " Enfance"

Favoriser la socialisation des enfants par l'apprentissage de règles et le développement de valeurs telle que l'ouverture d'esprit, le goût de l'échange, la découverte et l'acceptation de l'autre.

Encourager l'expression et l'autonomie de l'enfant en sollicitant sa parole et ses initiatives.

Amener l'enfant au respect de son environnement.

Pour le secteur " Jeunesse "

Accompagner les jeunes dans leur conquête progressive d'autonomie:

- les rendre acteurs de leur temps de loisirs,
- les rendre capables de prendre l'initiative d'un projet et de participer à son élaboration,
- leur permettre d'entrer dans le monde des adultes.

Devenir responsable implique d'être capable de prendre des décisions et d'en assumer toutes les conséquences pour soi et pour les autres.

Encourager tous les jeunes à développer tolérance et respect des autres à travers leurs paroles, leurs opinions, leurs actes, etc...

Permettre de devenir acteur de sa propre vie pour s'épanouir en s'ouvrant aux autres personnes d'âge, d'origines, de cultures et de quartier différents.

Développer une démarche de solidarité vers les plus démunis qu'ils soient d'ici ou d'ailleurs.

Permettre aux jeunes d'élaborer et de réaliser des projets aux profits des autres.

Devenir citoyen:

- s'exprimer sur ses projets et ceux des autres,
- entendre des points de vie différentes
- agir pour que les idées débattues et choisies en commun se concrétisent.

Ces objectifs doivent permettre de révéler leur potentialité, leur compétences et leur aptitude à prendre confiance.

3. Objectifs généraux et pédagogiques

Notre axe prioritaire pour cette année 2024/2025 sera axé sur la parentalité (la participation des parents aux différentes activités mise en place ou événements, chaque animateur aura pour rôle de participer aux différentes actions mis en place).

Le projet pédagogique est en accord avec le projet éducatif établie par la ville .

A . Mettre en place un cadre d'accueil structurant et sécurisant pour l'enfant.

- Assurer sa sécurité physique, morale et affective
- Lui permettre d'évoluer , de découvrir et progresser en toute confiance
- Etre à l'écoute de ses parents et leur assurer un accueil convivial

B. Aider l'enfant à se responsabiliser et à devenir autonome, c'est rendre l'enfant capable de :

- Gérer ses affaires personnelles et le matériel qu'il utilise
- Gérer sa vie quotidienne
- Se repérer dans le temps et l'espace

C. Aider l'enfant à vivre avec les autres et à découvrir la citoyenneté, c'est rendre l'enfant capable de :

- Participer à l'élaboration des règles de vie et de les respecter
- Apprendre à communiquer avec les autres
- Proposer des jeux, des activités et de donner son avis
- Faciliter la relation enfants/enfants

D. Faciliter l'accès à la culture, sport et aux loisirs

- L'équipe d'animation propose un planning d'activités variées, en fonction de l'âge des enfants et des capacités de chacun.
- Laisser le choix aux enfants entre plusieurs activités.
- Mettre en place des activités innovantes.

4. Les moyens pédagogiques

A. Mettre en place un cadre d'accueil structurant et sécurisant pour l'enfant :

Assurer sa sécurité physique, morale et affective, lui permettre d'évoluer, de découvrir et de progresser en toute confiance.

- Animateurs disponibles et à l'écoute de l'enfant, de ses besoins, de ses spécificités, de ses difficultés ou potentiels.
- Premiers soins en cas de blessures bénignes ou appel aux secours en cas de blessures plus importantes.
- Vérification de la qualité et de l'adaptabilité des installations et des services proposés : *avis demandé à la commission sécurité en cas de doute*
- Surveillance efficace tout en préservant le lien avec l'enfant : *répartition homogène des adultes dans la cour ou dans les espaces intérieurs*
- Transmission de tout incident ou toute inquiétude sur un enfant à la connaissance du responsable jeunesse.
- Transmission d'informations, communication avec les parents:
- Respect des règles d'hygiène et de sécurité relatives à l'accueil collectif : tenue vestimentaire, procédures de travail, exercice d'évacuation incendie
- Importance accordée à la qualité de l'accueil : tenue, langage, disponibilité
- Faciliter les rencontres et échanges entre parents et animateurs sur la situation de leur enfant : numéro de téléphone transmis aux familles, animateurs disponibles pour échanger lors des temps d'accueil.

B. Aider l'enfant à se responsabiliser et à devenir autonome:

Gérer ses affaires personnelles et le matériel utilisé, gérer sa vie quotidienne, se repérer dans le temps et l'espace

- Prise d'initiative de l'enfant favorisée, prise en compte de ses remarques et propositions : *association de l'enfant au choix des activités*
- Aménagement de différents espaces adaptés aux besoins et envies de l'enfant : *coin repos, jeux de société, activités manuelles, jeux extérieurs : espaces clairement identifiés pour l'enfant, espaces à l'écart du bruit, mobilier confortable pour le repos et la détente (banquettes)*
- Proposition d'activités variées : *activités manuelles ou créatives, jeux sportifs, grands jeux et temps festifs ponctuels*

- Evolution libre de l'enfant d'un espace à un autre tout en respectant les contraintes du groupe : *règles d'utilisation des espaces connues et expliquées à l'enfant, règles de vie communes avec les écoles*
- Possibilité donnée à l'enfant de ne rien faire et de ne pas être constamment sollicité

C. Aider l'enfant à vivre avec les autres :

Participer à l'élaboration des règles de vie et les respecter, apprendre à communiquer avec les autres, proposer des jeux/des activités, donner son avis

- Utilisation d'un langage adapté à l'âge de l'enfant : *choix des mots, intonations*
- Climat de partage et de convivialité pendant le repas : *pas de « chantage » pour que l'enfant termine son assiette, maintenir un niveau sonore acceptable, échanges sur le menu et les aliments cuisinés*
- Activités abordées de manière ludique : *activités brèves et non obligatoires*
- Mise en valeur des réalisations des enfants : *espace d'affichage*
- Accueil des nouveaux enfants avec une bienveillance particulière : *attention particulière*
- Apprentissage du respect des autres et de soi-même : *élaboration de règles de vie, choix faits dans le respect de la vie collective, intransigeance des animateurs contre tout acte de violence verbale, physique et psychologique*
- Association de l'enfant au travail mené sur les règles de vie : *sensibilisation, échanges et réalisation de l'affichage*
- Temps accordé à l'explication donnée à l'enfant : *enfant invité à reformuler ce qui lui a été dit pour vérifier sa compréhension*
- Vigilance face à l'exclusion d'un enfant au sein du groupe: surveillance, échanges avec les enfants, proposition de jeux ou réalisations collectives favorisant la coopération
- Association du principe de réparation à celui de sanction : *enfant invité à formuler des excuses, à ramasser ce qu'il a jeté, à nettoyer ce qu'il a volontairement sali*
- Apprentissage du partage et participation aux tâches collectives : *enfants invités à partager l'eau et le plat chaud de façon équitable, participation au service, mise de la table, débarrassage .Après une séance d'animation l'enfant range et nettoie le matériel et si nécessaire les locaux (sol,table ...)*
- Tutorat entre grands et petits et mélange entre les niveaux favorisés : *les plus grands sont montrés en exemple et valorisés (pour la prise du repas, pour l'explication des règles de vie...*

D. Faciliter l'accès à la culture, sport et aux loisirs.

Les activités mise en place permettre aux enfants d'intégrer toutes les notions des objectifs généraux vu précédemment.

L'autonomie à travers des activités manuelles, par la réalisation de l'activité en solitaire, par le respect du matériel et le rangement de celui-ci .

La vie en collectivité à travers diverses activités sportives, l'apprentissage de jouer en équiper, respecter les règles du jeu, être fairplay, apprendre à perdre ou à gagner.

L'accès à la culture permet à l'enfant d'accroître ces connaissances, la découverte de nouvelles choses.

Toutes ces activités se font dans le respect des autres, de l'équipe d'animation, de soi-même, du matériel et des différents lieux.

5.Le fonctionnement du centre

Les locaux

Les locaux restent les mêmes que ceux utilisés durant la restauration scolaire et l'accueil périscolaire durant l'année.

- 1 salle d'activité
- des sanitaires adaptés
- 1 cour
- 1 préau
- 1 salle aménagée pour la cuisine
- 1 salle de restauration scolaire

L'accueil des enfants :

L'accueil de loisirs accueille 36 enfants pendant les vacances âgés de 6 à 11 ans.

La majorité du public est issue de la commune de Seloncourt (ou y est scolarisée)

Heures d'ouvertures :

L'accueil de loisirs fonctionne de septembre à juillet :

- Tous les jours de la semaine sauf le week-end ; pendant les vacances d'Automne, d'Hiver, de printemps et de juillet .

L'accueil des enfants se fait :

- Pendant les périodes de vacances : le matin de 9h00 à 11h30 et l'après-midi de 13h30 à 16h30, ou la journée complète, avec possibilité de prendre les repas.
- Un accueil périscolaire est proposé de 7h30 à 9h et de 16h30 à 18h à l'accueil Marcel Levin.

L'information et la promotion :

Les enfants ont la possibilité de se procurer un document présentant l'ensemble des activités, il est distribué par les professeurs, dans les écoles, sur le site internet de la ville de Seloncourt (<http://www.seloncourt.fr/-La-jeunesse->), sur la page Facebook, à la bibliothèque, au gymnase, au centre culturel ou encore en mairie.

Un programme est mis à disposition pour les vacances d'automne, d'hiver, de printemps, de juillet et pour les mercredis entre chaque période, ainsi que pour les temps périscolaires. La promotion est également assurée en direction du grand public en collaboration avec la presse et le site de la ville.

La coordination :

Un point central est organisé qui se situe à l'accueil de loisirs , les animateurs y sont présents pour rencontrer les enfants et leurs parents, les orienter, les conseiller.

Les activités et animations proposées :

Des activités variées : culturelles, sportives, environnementales, manuelles, culinaires, de détente ainsi que des sorties et des moments conviviaux seront inscrits sur le programme d'animation.

- Des activités intergénérationnels (1xmin/an selon protocole covid)
- Des activités manuelles et culinaires (1 à 2 par période)
- Des activités sportives (2 par période)
- Des activités environnementales (1x par période)
- Des grandes sorties (1x période)
- Des sorties culturelles comme musée du 19, exposition aux pavillons des sciences ou musée du château de Montbéliard (1x période)
- Sortie en vélo (1 en avril et 1 en juillet)
- Des grands jeux en extérieur si le temps le permet
- Rencontre inter-centre (selon le protocole covid)
- Des activités avec la participation des parents (1 à 2 par an)
- Un mini séjour au vacances d'été

Elles représentent un moyen de sociabilité et permettent de responsabiliser les enfants dans leurs choix et décisions.

Elles peuvent être individuelles et collectives à travers les phases de pratiques, de tenir compte des capacités de chacun afin d'éviter de mettre les enfants en situation d'échec.

Les axes fort de cette année :

La participation des parents à plusieurs activités ou différents événements mis en place par l'équipe d'animation) .

L'équilibre alimentaire et le goût : plusieurs activités seront mises en place pour faire connaître les différentes catégories d'aliments aux enfants et leurs apprendre à les différencier.

Pendant la semaine du goût différents aliments seront proposés aux enfants.

Une balade gourmande sera organisée pour les familles

Nous privilégierons les activités « d'évasions » dans le cadre de la découverte de nouveaux sports et de nouveaux horizons.

Nous essayerons de mettre en commun des activités avec différents accueils de loisirs du pays de Montbéliard.

Besoins et demandes des enfants

L'accueil de loisirs est ouvert aux enfants âgés de 6 à 11 ans.

Afin de respecter au mieux les besoins et rythmes de chacun, des groupes d'âge sont formés sur certaines activités :

- 6 / 8 ans
- 9 / 11 ans

Un enfant 6 ans n'a pas les mêmes attentes et besoins qu'un enfant de 11 ans. C'est pour cela qu'un programme spécifique est proposé aux enfants âgés de 9 à 11 ans. Il est organisé par un animateur qualifié.

Les enfants vivant en milieu urbain expriment des envies d'évasion lors des périodes périscolaires (quitter la ville), besoin de nouveauté, de changement également. Ils veulent vivre autre chose, ailleurs et autrement.

Les demandes sont en général assimilées aux souhaits des enfants et expriment une action qui répond à un besoin physique, psychologique ou biologique. Les enfants sont à la fois influencés par la société et l'enseignement scolaire, le milieu d'origine et leur propre pensée.

A travers toutes les activités de l'accueil de loisirs, nous répondrons au mieux à ces besoins.

ACCESSIBILITE DES JEUNES HANDICAPES

"Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits".

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789

"L'intégration et l'accès aux loisirs des mineurs et de l'adulte handicapés physiques, sensoriels ou mentaux constituent une obligation nationale".

Loi d'orientation du 30 Juin 1975.

"Les états parties reconnaissent que les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie, facilitent leur participation active à la vie active".

Article 23 de la Convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989.

EXIGENCES

Selon la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, nous sommes tenus d'accueillir les enfants handicapés.

Si chacun s'accorde à reconnaître la pertinence et la nécessité de cet accueil, des questions restent posées quant aux modalités d'accueil de jeunes handicapés, présentant notamment des pathologies complexes avec des troubles de la santé associés, au sein de structures de loisirs.

Il sera donc important à ce que le responsable légal du jeune et le directeur du centre de loisirs s'entendent sur les conditions d'accueil du jeune avec les adaptations que cela nécessite. Enfin si l'accueil du jeune semble difficile, malgré les efforts fournis par le directeur et le responsable légal du jeune, des établissements spécialisés dans ce domaine seront proposés afin de permettre à ce jeune d'accéder aux loisirs, comme tout autre jeune.

La relation enfants/enfants :

Cette relation semble vitale en Accueil de loisirs.

Il faut donc que l'animateur sache s'effacer devant les enfants pour les laisser discuter.

Dans l'intérêt de leur personnalité les enfants peuvent se concerter, s'informer afin de s'affirmer, mais aussi pour proposer des idées, voir monter des projets (*prévoir du temps pour qu'ils puissent le faire*).

L'animateur peut inciter indirectement la relation enfants/enfants dans le respect de soi et d'autrui

Dire bonjour aux autres enfants.

La gestion du matériel :

Afin d'éviter toute forme de dérive dans la gestion du matériel, le directeur prend en charge le matériel pédagogique (matériel fongible, accessoires, sportif...)

Chaque fois que ce matériel sera mis à disposition d'un groupe, l'animateur de ce groupe en deviendra directement responsable.

Les animateurs disposeront chacun d'une trousse de premiers soins dont ils auront la responsabilité pendant tout le fonctionnement de l'accueil de loisirs.

Ce principe de responsabilité renforce les compétences de l'animateur dans sa conception de l'animation.

(Préparation du matériel la veille de l'activité.)

Les transports :

Nous nous déplacerons principalement avec la compagnie ADJ de Seloncourt pour les grandes sorties.

Nous privilégierons les transports en commun concernant les déplacements sur le Pays de Montbéliard.

Nous pourrons aussi louer des mini- bus 9 places ainsi que des bus.

Pour les sorties les plus proches nous utilisont parfois les vélos si le temps le permet.

Pour toutes les sorties, les animateurs doivent portés un gilet jaune ainsi que la plupart des enfants.

Législation et interdiction

Un règlement intérieur est mis en place tous au long de l'année avec diverse sanction. (voir annexe)

Protocole sanitaire spécifique au covid (en intérieur et extérieur)

Ce protocole est évolutif selon les directives du ministère de l'éducation national de la jeunesse et des sports .

***Hygiène des mains**

Les enfants devront se laver les mains ou utiliser le gel hydroalcoolique avant et après chaque repas, le gouter , avant et après toutes les activités et avant de quitter le centre .

***Port du masque**

Les enfants devront porter le masque en fonction du protocole en vigueur.

***Séparation des enfants**

Les enfants seront séparés par groupe de classe

Si un enfant se retrouve seul dans son groupe il pourra alors intégrer un autre groupe

6 . L'équipe d'animation

L'équipe pédagogique est constitué de :

- Gisèle PEQUIGNOT, Directrice (BAFA, BAFD)
- Jerome RAVIER animateur (BPJEPS)
- Différents stagiaires et personnes sous contrat

Le rôle du directeur

- Possède avant tout le même rôle que l'animateur
- Garantit la mise en place du projet pédagogique
- Est le garant des objectifs éducatifs
- Doit être formateur auprès des animateurs
- Mène les réunions d'information
- Etablit les horaires de l'équipe d'animation
- Assure la gestion administrative de l'ensemble du centre
- Garantit aux jeunes un climat de confiance avec respect de leur rythme
- Garantit aux jeunes une sécurité physique, morale et affective
- Gère l'émargement journalier des enfants

Le rôle de l'animateur

Ils ont en grande partie la charge des activités et de l'animation avec les enfants. Ils se doivent d'être cohérents avec le projet pédagogique, et sont fortement invités à prendre des initiatives et des décisions.

- Veille au respect du rythme des enfants
- Se comporte en adulte et accepte de remettre en cause son travail
- Gère le temps, le groupe d'enfants, le matériel...
- Est dynamique, motivé, motivant, imaginatif, conscient de la responsabilité qui est la nôtre et conscient d'être une référence, un exemple pour les enfants
- Elabore un projet d'animation qui sera le fil conducteur des activités proposées aux enfants
- Participe aux réunions
- Doit être capable de s'adapter aux différentes contraintes
- Doit être à l'écoute des enfants et tenter de répondre au mieux à ses besoins
- Doit être ponctuel

Relation animateur/animateur

La coordination des tâches et la cohésion entre les animateurs sont nécessaires pour développer une réelle qualité d'accueil sur la structures.

Les adultes se doivent d'être solidaires, d'avoir l'esprit d'équipe afin d'être homogènes car les enfants se réfèrent à l'adulte.

La relation enfants/adultes :

La base de cette relation est une application de la relation de confiance. Ceci permet un respect et une entente mutuels.

La relation animateurs /familles

Avec les parents, le mode de communication ne se limite pas aux plaquettes de programme ou aux différents documents qui peuvent leur être donné. Une relation de confiance se construit tous les jours surtout au moment de l'arrivée et du départ des enfants. Cela permet d'avoir un autre regard concernant l'enfant, sa situation familiale. Cela permet d'instaurer un climat de confiance entre eux et l'accueil.

Savoie être / savoir/ savoir faire

Savoir être

Développer mes capacités d'écoute

Etre présent, attentif et disponible

Etre empathique, ouvert

Etre créatif, dynamique et moteur, participer activement à la préparation des temps d'animation avec les collègues

Etre organisé, gérer mon rythme

Faciliter le travail pris en charge par les autres

M'exprimer de façon audible, claire et enthousiaste avec les enfants et les adultes

Assumer mes paroles, mes actes, mes écrits, mes décisions, mes engagements

Ecouter les critiques et se remettre en question

Sens du service public

Assiduité et ponctualité

Devoir de réserve, discréction professionnelle

Relation avec la hiérarchie

Relation avec les collègues

Savoir

Connaître la législation et les obligations des CVL.

Connaître et appliquer le PEDT et le projet pédagogique

Connaître les grandes étapes du développement de l'enfant

Respecter un planning

Définir le rôle, les responsabilités et les fonctions de chaque membre d'une équipe pédagogique

Prendre des décisions et les argumenter

Exprimer clairement ses limites, tout en étant dans une démarche active d'apprentissage et de progression

Appliquer les mesures d'hygiène et de sécurité

Maîtriser un vocabulaire de pédagogie en rapport avec les fonctions à exercer

Savoir faire

Permettre et prendre en compte la parole de l'enfant
Assurer la sécurité affective et morale de l'enfant
Fixer les règles de vie avec les enfants et les faire respecter dans la bonne humeur
Mettre en place des activités correspondant aux besoins des enfants
Gérer le groupe en lui donnant vie : proposer, faciliter la tâche des enfants sans faire à leur place
Associer les enfants aux projets d'activité
Participer activement au déroulement et à l'évaluation de la vie du centre
Relation avec les parents
Prise d'initiative

Ne doit pas avoir de comportement et/ou d'attitudes

Non respectueux des autres personnes
Non respectueux des locaux et du matériel
Pouvant mettre en danger physique et/ou moral les autres acteurs du centre
Pouvant le mettre personnellement en danger physique

Ne doit pas avoir de discours

Ne respectant pas les autres acteurs du centre
Traduisant des conceptions pédagogiques, des modes de relations et d'organisation non respectueux des personnes et en particulier des enfants et des jeunes.

7. Evaluation

LES CRITERES

Du projet :

- Les objectifs sont-ils atteints ?*
- Si oui, pourquoi ?*
- Si non, pourquoi ?*
- Ecarts entre les objectifs prévus et ceux atteints.*

Des jeunes :

- Comment vivent-ils au centre de loisirs ? *Point positifs / points négatifs,*
- Comment s'impliquent-ils ? *Se sont-ils investis dans les activités ?*
- Ont-ils été acteurs de leurs vacances ?

Des animateurs :

- Ont-ils été capables de s'investir ? *Ont-ils été capables de concevoir ?*
- Ont-ils su être à l'écoute ? *Ont-ils animé ?*
- Ont-ils été capables d'évaluer ? *Ont-ils été respectés ?*

De la Direction :

- A t-elle été capable de coordonner les groupes et les activités ?
- A t-elle été capable de gérer les conflits, les financements, la logistique ?
- A t-elle assuré la formation des animateurs et a-t-elle su les évaluer ?
- A t-elle créé une dynamique de groupe ?
- A t-elle été capable de réaliser les objectifs fixés ?

8. Journée type

Pendant les vacances

<u>9h00</u>	Accueil échelonné : possibilité d'un accueil de 7h30 à 9h Permet à chacun de commencer la journée à son rythme. C'est un temps de dialogue où l'enfant joue avec ses camarades, un moment de temps libre, pour prendre ses repères.
<u>9h30</u>	Activités Chaque enfant participe à une activité choisie parmi celles proposées au programme, répondant aux besoins et tenant compte des capacités de chacun.
<u>11h15</u>	Retour au calme
<u>11h30</u>	Départ des enfants ou repas pris sur place
<u>13h30</u>	Arrivé des enfants externes
<u>14h00</u>	Activités
<u>16h00</u>	Retour au calme + Goûter
<u>16h30</u>	Départ des enfants ou périscolaire jusqu'à 18h

9 Informations importantes

Médicaments aux enfants

Les médicaments ne peuvent être administrés que par une animatrice diplômée AFPS, PSC1 ou SST, suivant la prescription médicale.

Bobo

- ⇒ Un journal d'infirmérie, à demeure dans les locaux du restaurant scolaire, est destiné à consigner tous les incidents et accidents (même une simple égratignure) ainsi que la nature des soins dispensés.
- ⇒ Se limiter aux seuls produits contenus dans la trousse.
- ⇒ Se servir du gant à usage unique le cas échéant et le remplacer.

Accident A retenir : le **P.A.S...** **Protéger, Alerter, Secourir**

Protéger la victime (balisage), éviter le sur accident, éviter l'attroupement, ne jamais déplacer la victime sauf cas extrême

Alerter 15 SAMU 18 POMPIERS112 EUROPEEN

Donner son **nom**, prénom, le **lieu de l'appel**, localiser le **lieu de l'accident**,
Indiquer **l'état des lieux** (circonstances particulières),
Le nombre de **victimes**, la **gravité** apparente (ça saigne ou pas, l'état de conscience...)

Secourir Intervenir exclusivement dans la limite de ses compétences
En matière de secours, on ne fait rien si on ne sait rien faire... plutôt que de risquer d'aggraver une blessure.
Protéger, Alerter relèvent des compétences de tout animateur.
Secourir exige la maîtrise de techniques spécifiques.

Autres données :

Médecins à proximité :

- Docteur Boissenet : 03.39.84.00.16

Pharmacie :

- Mr Louvet : 03.81.34.10.95